



Fédération Française de Vol Libre  
Ecoles de kite de la FFVL



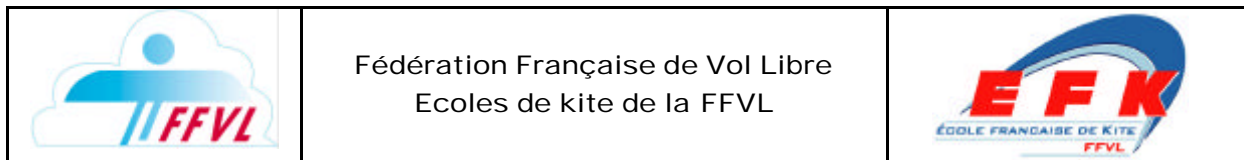
## CHARTRE DU LABEL « ECOLE FRANÇAISE DE KITE – F.F.V.L. » 2004

### DROITS ET DEVOIRS LIES AU LABEL E.F.K.

Par la signature de la lettre d'engagement au réseau E.F.K., en complément des engagements de la « convention des écoles de kite de la F.F.V.L. »

#### **L'École Française de Kite (E.F.K.) s'engage à :**

- Respecter l'engagement qualité des E.F.K. synthétisé dans la charte de qualité par les garanties suivantes :
  - Un site adapté.
  - Un accueil organisé.
  - Un encadrement qualifié.
  - Une pédagogie différenciée.
  - Une évaluation de vos acquis.
  - Des ailes en parfait état pour voler.
  - Des dispositifs de sécurité appropriés.
  - Une formation pour acquérir l'autonomie.
- Licencier tous les élèves reçus en école avant le début de l'activité, quelle que soit sa durée.
- Délivrer les cartes de niveau et les livrets d'accompagnement à chaque élève.
- Sauf situations spécifiques qui devront être justifiées (enseignement sur des publics spécifiques, scolaire par exemple), l'école de kite dispense un enseignement en petit groupe, un moniteur avec 4 ailes en même temps maximum. Si les binômes d'enseignement sont utilisés, ils ne le sont que dans les phases de découverte de la traction (niveau 1), et sont composés d'un maximum deux élèves par aile.
- Afficher la charte de qualité et le justificatif de label fournis par le réseau E.F.K.
- Préciser au public le déroulement pratique du stage.
- Afficher les formats des cours proposés et les différents objectifs à atteindre en fin des stages.
- Faire systématiquement une information sur les prolongements possibles de l'activité : pratique dans d'autres E.F.K., pratique en club, et conseils pour s'équiper.
- Utiliser les supports pédagogiques mis à votre disposition par la commission des écoles.
- Inciter à la pratique des nouveaux adeptes dans les clubs de pratiquants F.F.V.L.
- Disposer d'une structure d'accueil pour les élèves et les accueillir avec un personnel qualifié.
- Mettre en œuvre les moyens de sécurité et d'intervention adaptés aux sites écoles utilisés.
- Disposer d'un parc matériel moderne et en parfait état composé au minimum d'un engin de glisse ou de roulage et de 3 ailes de surfaces différentes adaptées aux conditions normales du site pour l'accueil d'un élève.
- Utiliser systématiquement le pack signalétique fourni par la F.F.V.L. et porter haut l'image du (des) partenariat (s) du réseau E.F.K.
- Employer systématiquement dans sa promotion le terme d'école labellisée E.F.K. , ou E.F.K., ou Ecole Française de Kite, suivi du numéro d'affiliation.
- Utiliser systématiquement sur toutes les publications de l'école le logo de la F.F.V.L. et le logo de l'E.F.K.



- Accepter les visites d'école organisées nationalement par la commission des écoles de kite de la F.F.V.L.

### **La F.F.V.L. s'engage à :**

- Promouvoir les E.F.K. auprès du public désirant apprendre le Kite.
- Fournir aux E.F.K. un pack signalétique.
- Fournir aux E.F.K. la carte de niveau « kite-pass » et son livret d'accompagnement.
- Faire bénéficier les E.F.K. des cofinancements partenaires mis en place par la F.F.V.L.
- Promouvoir les E.F.K. dans tous les salons auxquels la F.F.V.L. et ses ligues régionales participent.
- Reconnaître le réseau E.F.K. dans les instances fédérales par le biais de la commission des écoles de kite de la F.F.V.L.
- Associer les écoles de kite à l'avenir du réseau E.F.K. (commission des écoles de kite de la F.F.V.L.).
- Diffuser une information régulière aux écoles membres du réseau des E.F.K..
- Rechercher des partenariats pouvant aider le développement du réseau E.F.K. sous toutes ses formes.